



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

Tulle, le 13 octobre 2023

NOTE

Objet : Note de présentation de l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce sur trois grands lacs intérieurs et lacs de montagne en Corrèze

PJ :

- Arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce sur trois grands lacs intérieurs et lacs de montagne en Corrèze.

L'arrêté du 25 août 2021 modifiant l'arrêté du 15 mars 2012 fixant en application de l'article R.436-36 du code de l'environnement la liste des grands lacs intérieurs et des lacs de montagne pour lesquels peut être établie une réglementation spéciale de la pêche et la composition des commissions consultatives liste trois lacs de Corrèze : Deiro , Coiroux, Séchemailles.

Cette réglementation spéciale de la pêche est proposée dans le projet d'arrêté préfectoral.

CONDITIONS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les projets d'arrêtés préfectoraux sont mis à disposition du public du 16 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus sur le site internet des services de l'État en Corrèze.

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être communiquées jusqu'au 5 novembre 2023 inclus par courrier électronique envoyé à : pref-environnement@correze.pref.gouv.fr